



MAIRIE D'HANGEST-EN-SANTERRE

17, Place du Jeu de Paume

80134 HANGEST-EN-SANTERRE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 mars 2024**

Nbre en exercice : 15

Nbre de présents : 13

Nbre de votants : 15

L'An Deux vingt-quatre, le vingt-six mars à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

Présents :

*Messieurs JUBERT - MAZINGUE- DURAND- DEMAISON-MERCIER- BREUX-DAMAY
Mesdames CABOCHE-DESARDIILLIER-DESJARDINS-BERTOUX-BENNEZON-RONCIERE*

Excusés

- Mr PARENT donne pouvoir à Mr JUBERT*
- Mme COTTINET donne pouvoir à Mr DAMAY*

Madame BENNEZON Magalie est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait un retour sur le procès-verbal du 29 février 2024.

Aucune remarque de la part des Élus. Approuvé à l'unanimité.

- Choisir les entreprises pour le dossier de rénovation thermique de la poste, valider le plan de financement et autoriser Mr le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, FDE, SPEEE**

Monsieur le Maire précise que nous allons rentrer dans la phase des travaux concernant la rénovation thermique de la Poste et des logements.

Mr MAZINGUE nous fait la synthèse des offres qui se décompose en 8 lots. Six entreprises ont répondu à l'appel d'offre et une seule entreprise a répondu pour l'ensemble des 8 lots, ATTLI situé dans la région d'Amiens. Monsieur le Maire précise que pour 2 des 8 lots, seule l'entreprise ATTLI a répondu.

GAP Architecture propose de retenir l'entreprise ATTLI pour l'ensemble des lots. Monsieur le Maire précise que l'option couverture n'est pas retenue. Le montant total des travaux est estimé à 214 596.23 € HT soit TTC 231 395.00 €, pour rappel, le montant de l'estimation initiale était de 250 000 €.

Mr MAZINGUE informe qu'une réunion avec les locataires sera programmée. Monsieur le Maire rappelle également que nous sommes contraints de faire ces travaux car si un locataire part, on ne peut plus relouer, au vue du classement thermique annuel. Monsieur le Maire informe les élus que nous sommes

susceptibles d'accéder à 40% (92 288 €) de subvention auprès du Département et 40% (92 288 €) pour le Fonds Verts. Il restera à charge de la commune 46 146.23 € + la TVA d'un montant de 17 685.72 €.

PLAN DE FINANCEMENT

	HT	TTC
Marché de base maîtrise d'œuvre	13 660.00 €	14 411.30 €
Avenant maîtrise d'œuvre	2 466.00 €	2 601.63 €
Marché travaux	214 596.23 €	231 395.02 €
TOTAL	230 722.23 €	248 407.95 €

Subvention Département 40%	92 288.00 €
Fonds Verts 40%	92 288.00 €
Reste à charge commune	46 146.23 €
TVA (pas de FCTVA sur logements)	17 685.72 €
TOTAL	248 407.95 €

Mr le Maire demande la validation des trois points. Après échanges de vue et en avoir délibéré, le conseil municipal, valide, à l'unanimité, le choix de l'entreprise, le plan de financement et autorise Mr le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès du Département mais également le Fonds Verts.

- **Choisir l'entreprise pour le panneau d'informations lumineux**

Mr le Maire présente les différents devis et les possibilités (achat ou locatif) concernant la pose d'un panneau d'informations lumineux. L'entreprise la mieux disante est SMART LIGHT. Tout est inclus sauf la pose. Pour un engagement sur 84 mois, le montant est de 221 € TTC/mois + 3536 € de pose. La dimension est de 100 x 150 cm, hauteur 2m50. La résiliation est possible à tout moment.

L'emplacement exact est à définir mais il sera devant la salle des fêtes. On prendra contacte avec la SICAE pour le raccordement.

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, l'entreprise SMART light.

- **Organiser le départ en retraite de Mr Vincent BELOT**

Monsieur le Maire rappelle que Mr BELOT Vincent prend sa retraite le vendredi 29 mars 2024. Pour l'occasion, il propose d'organiser une réception le 16 avril 2024 à 18h00. L'ensemble des élus, les employés communaux, les présidents d'associations et les anciens Maires seront invités. Mme DESARDILLIER attend le retour des présents pour commander le buffet.

- **Désigner le candidat retenu pour le poste d'adjoint technique**

Suite à l'offre déposer sur le site emploi territorial, en janvier, nous avons reçu 6 candidatures. Mme CABOCHE explique que sur les six candidatures trois ont été écartées car les personnes n'ont aucune expérience dans les espaces verts. Elle a donc reçu trois personnes le 25 mars 2024 dont Geoffrey GRICOURT qui est déjà en poste depuis 3 ans, la 2^{ème} personne ne donne pas suite à l'entretien et la dernière personne paraît compétent et également intéressé par ce poste. La commission du personnel qui s'est réuni également le 25 mars note qu'humainement, il est difficile de se séparer de Mr GRICOURT Geoffrey, mais a cependant, recensé quelques manquements. Monsieur le Maire propose de s'entretenir avec lui, à ce sujet.

Les élus s'interrogent sur la possibilité de prendre les deux personnes car ils estiment que la charge de travail ne cesse d'augmenter. Dans un premier temps, il est décidé de nommer Geoffrey GRICOURT, Adjoint Technique stagiaire, 35h, à compter du 1^{er} avril 2024 et de réétudier la mutation de Mr GUIMIOT. Mr le Maire propose de mettre cette question au prochain conseil municipal le 11 avril 2024.

- **Valider le CDI de Mme BOULANGER Véronique pour le poste d'adjoint administratif à l'Agence Postale Communale**

Madame CABOCHE informe les élus, que la commission personnelle a demandé d'étudier la possibilité de déménager le point poste en mairie pour tout centraliser et créer un esprit d'équipe.

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, la CDI de 20h de Mme BOULANGER Véronique, à compter du 1^{er} avril 2024, à l'Agence Postale Communale.

- **Valider le devis pour la numérisation des registres d'état civil 1923-1932**

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, le devis de la société ADIC Informatique pour la numérisation des registres d'état civil 1923-1932. Le montant du devis s'élève à 610.80 € TTC.

- **Délibérer pour donner suite à la phase de concertation des habitants afin de valider les ZAEnR**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 23 janvier 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

– un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 1er février au 1er mars 2024, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations.

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe

☒ 5 (nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre)

qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été validées :

- pour l'éolien : uniquement parcelles avec éoliennes existantes pour remplacement (ZR 24/ZR 26/ZP 20/ZP 23/ZA 23/ZA 24/ZV 56/ZV 58/ZO 21)

- solaire thermique : sur toiture en zone urbanisée du bourg et zone d'activité

- solaire photovoltaïque sur bâtiment : sur toiture en zone urbanisée bourg et zone d'activité

- solaire photovoltaïque au sol : zone urbanisée bourg et zone d'activité

- méthanisation : toute la commune sauf les zones urbanisées

- hydroélectricité : commune non concernée

- géothermie : toute la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées listées ci-dessus :

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité.

Questions Diverses

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024 et invite les conseillers à être présents. Mme CABOCHE relève les présents et proposera à tous un planning.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Chloé Demailly, rue de Plessier, qui se plaint du stationnement récurrent devant sa porte cochère et des insultes qu'elle reçoit quand elle le fait remarquer

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de la CAPEM . Mme CABOCHE explique que les enseignants n'y aillant pas recours, il n'est pas nécessaire de souscrire à cette association.

Mr DAMAY demande des informations sur le bar tabac et les rumeurs de vente. Mr le Maire explique que Mr LEBORGNE, propriétaire du bar des sports, a fait un courrier pour informer qu'il avait signé un compromis avec MR LAMBERT et Mr FERRET. Mr LAMBERT souhaite translater le tabac à COCCI. En face, resterait, presse, café, française des jeux....

Prochain Conseil municipal le 11 avril 2024 à 20H30.

Séance levée à 23H15